

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 mars 2022 à 19h00, à la place régulière des séances avec certaines restrictions, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame Marie-Ève Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

**CONSIDÉRANT** les décrets numéro 177-2020 à 94-2022 du 13 mars 2020 au 26 janvier 2022 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté numéro 2022-018 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 février 2022 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où siège le conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Diane Bélair, appuyé par monsieur le conseiller Francis Léger, et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement, mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

### Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion. Nous pourrons penser aux Ukrainiens qui vivent des moments plus que difficiles.

### Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.



2022-03-045

### Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

#### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022 À 19H00

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption des procès-verbaux 2.
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022
- Approbation des comptes 3.
- États financiers 4.
- 4.1 États financiers se terminant le 22 février 2022
- 5. Correspondance
- Compte-rendu des comités 6.
- Dépôt de rapports 7.
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et 7.2 environnement
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.4 Dépôt des formulaires DGE-1038 concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses de l'élection générale 2021
- Affaires diverses 8.
- 8.1 Rapport 2021 du Service de sécurité incendie
- 8.2 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage
- 8.3 Adoption du règlement portant le numéro 2022-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.4 Avis de motion concernant le règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- Adoption du projet de règlement 2022-02 relatif au code 8.5 d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- Autorisation d'achat d'équipement pour le Service de 8.6 sécurité incendie - Acquisition de bouteilles d'air comprimé
- 8.7 Dossier PIIA 2022-01: Construction d'une habitation lot 3 207 640 du cadastre du Québec
- Dossier PIIA 2022-02: Projet de lotissement pour 8.8 développement - lots 6 322 114, 6 343 032 et 6 342 062 du cadastre du Québec
- 8.9 Dossier PIIA 2022-03: Construction d'une habitation -94, chemin Pine Point
- Dossier PIIA 2022-04: Construction d'un abri d'auto 5, 8.10



### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

chemin Edwise

- 8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : projet de lotissement pour la création des lots 6 477 251 et 6 477 252 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
- 8.13 Appel d'offres public relatif à l'achat de matériel concassé pour des travaux sur les chemins municipaux
- 8.14 Appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage en 2022
- 8.15 Appel d'offres sur invitation relatif à la location de pelles hydrauliques et de camions avec opérateurs
- 8.16 Appel d'offres sur invitation relatif à au balayage et au nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux de Mille-Isles
- 8.17 Appel d'offres sur invitation relatif au lignage des chemins en 2022
- 8.18 Adjudication du contrat d'assurances collectives des employés municipaux
- 8.19 Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking pour son parcours olympique
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

-1, 11 -

### 2. Adoption des procès-verbaux

### 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022.

ADOPTÉE.

### 3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de février 2022.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2022 totalisant 55 204.81 **\$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de février 2022.

2022-03-046



### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

ADOPTÉE.

#### États financiers 4.

#### 4.1 États financiers se terminant le 22 février 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (non vérifiés) pour la période se terminant le 22 février 2022.

#### Correspondance 5.

Un résumé de la correspondance du mois de février 2022 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

#### 6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

### Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Suite au nouveau plan de communication adopté, l'infolettre est maintenant envoyée une fois par mois après chaque séance du conseil municipal.

### Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Nous sommes à faire le lancement de plusieurs appels d'offres pour l'année 2022. Le processus d'acquisition du réseau des lampadaires d'Hydro-Québec suit son cours et nous espérons en devenir propriétaire d'ici un an environ. Le chemin de Mille-Isles est dans un état pitoyable et dangereux. N'hésitez pas à contacter le MTQ au 511 pour faire une plainte.

### Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Le Service de sécurité incendie procèdera sous peu à l'achat de bouteilles d'air comprimé neuves nécessaires aux opérations.

### Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Un concours de photos est organisé pour le mois de mars. Envoyeznous vos plus belles photos de Mille-Isles. Un prix de 50\$ et deux prix de 25\$. Voir les détails sur le site internet de la Municipalité. La patinoire extérieure est encore très belle malgré la température en dents-de-scie que nous avons eue. Venez patiner en grand nombre. Les activités 0-5 ans vont recommencer avec maintenant Julie Morin à la barre et nous commençons déjà à penser à la programmation estivale.



**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

11

### Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement travaille à déposer sous peu une proposition de modifications règlementaires.

### Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Nous aimerions vous rappeler qu'il est possible de retourner à la Municipalité votre composteur domestique si vous ne l'utilisez pas. N'hésitez pas à visiter le site internet de la Municipalité si vous désirez des informations additionnelles sur les matières compostables.

### Maire:

Bonsoir à tous,

Comme vous le savez, les mesures sanitaires commencent à disparaitre, et ce, malgré la présence continue du virus. Néanmoins, nous continuons à suivre les mesures qui nous sont imposées et comme vous tous, nous avons hâte de retrouver une normalité.

D'un autre côté, le service Internet haute vitesse de Fibre Argenteuil commence à être disponible à tous ceux qui se sont près abonnés. Pour ceux et celles qui n'ont pas encore fait leur demande, le temps presse, puisque les équipes de branchement sont présentement à Mille-Isles et procèdent aux installations dans les maisons pour environ les six (6) prochaines semaines.

Le 15 février dernier, le conseil municipal de Saint-Jérôme a adopté une résolution pour la demande de Bell concernant l'installation d'une tour près du Lac Paul. La résolution qui a été adoptée est défavorable à l'implantation de la tour dans la zone demandée, qui est une zone agroforestière. Il faut se rappeler que c'est à Industrie Canada de trancher et nous attendons toujours leur décision. La bataille n'est pas terminée, mais ce n'est pas gagné non plus pour Bell avec cet important soutien de Saint-Jérôme. Nous sommes très reconnaissants auprès du maire Bourcier et son équipe d'avoir pris cette décision éclairée et juste. Eux aussi sont limités dans l'application des règlements municipaux, étant donné que ce projet de tour est en juridiction fédérale.

Avant la séance ordinaire du 2 mars 2022, nous avons tenu une séance d'information publique afin d'expliquer les changements proposés dans les grilles d'usages pour les deux (2) zones qui regroupent la réserve Scout Tamaracouta. Le raisonnement du conseil actuel est de protéger le site en perpétuité en le reconnaissant formellement via une citation. Cependant, cela ne couvre que le camp avec les structures existantes du côté sud du lac. Le conseil a également évoqué son désir de protéger le secteur au nord du lac comme étant une zone écologique importante à protéger. Nous sommes donc à mettre nos mots en action avec l'adoption d'un règlement.

Que dire du chemin de Mille-Isles: avez-vous remarqué que les chemins municipaux sont très bien entretenus, surtout si l'on regarde ce qui se passe sur le chemin de Mille-Isles? Notre entrepreneur fait un travail fantastique, comme toujours, et nous le remercions. Il est facile de constater qu'en direction de Bellefeuille vers Mille-Isles, le tronçon Bellefeuille est sur l'asphalte ou presque, et à la seconde où l'on franchit la limite de Mille-Isles, on se retrouve à naviguer sur un glacier, et ce, sur toute sa longueur. C'est ridicule et potentiellement



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

très dangereux. Nous aviserons à nouveau le MTQ de plus que cet hiver, leur entrepreneur en déneigement semble avoir décidé que des couches de glace étaient normales sur un chemin du Ministère du Transport du Québec, mais seulement sur le territoire de notre municipalité. On peut remarquer qu'il a peu ou pas d'abrasif avec ou sans sel qui semble être utilisé pour résultat qu'il y a des rainures profondes dans les deux (2) voies de circulation. On nous a informés que la seule façon de faire bouger le MTQ est d'appeler au 511 et de déposer une plainte. Il suffit de mentionner qu'il manque d'abrasifs sur le chemin et c'est devenu très dangereux. Alors S.V.P., intervenez et demandez à vos voisins d'en faire autant. Faites-le plusieurs fois et ne soyez pas gênés de signaler au MTQ leurs manquements.

Finalement, je vous demande de rester à l'affut des changements en lien avec les consignes sanitaires. On le sait tous que depuis le 12 mars, le gouvernement du Québec a levé l'essentiel des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19. C'est peut-être un retour à la normale pour nous, espérons la même chose pour les citoyens de l'Ukraine.

Merci!

Hello everyone,

As you all know, sanitary measures are beginning to disappear, despite the continued presence of the Corona virus. Nevertheless, we continue to follow these measures, and look forward, like you, to return to normalcy.

On another side, High-speed Internet via Fibre Argenteuil is starting to be available to all those who have pre-subscribed. For those who have not yet made their request, time is running out because the connection teams are currently in Mille-Isles and are proceeding with installations in the houses for approximately the next six (6) weeks.

On February 15, the City Council of Saint-Jérôme adopted a resolution regarding Bell's request for the installation of a tower near Lac Paul. The resolution that was adopted, is unfavorable for the establishment of the tower in the requested area, which is an agro-forestry area. We must remember however, that it is up to Industry Canada to decide and we are awaiting this decision. The battle is not over, but it's not a done deal for Bell either with this important support from Saint-Jérôme. We are very grateful to Mayor Bourcier and his team for having made this informed and fair decision. They too being limited in the application of municipal regulations, because we are in Federal jurisdiction here.

Before the regular meeting of March 2, 2022, we held a public information session to explain the proposed changes to the usage grids for the two zones that include the Tamaracouta Scout Reserve. The reasoning of council is to protect the site in perpetuity by formally acknowledging it via a citation, but this only covers the camp with existing structures on the south side of the lake. The council also expressed its desire to designate the area north of the lake as an important ecological area to protect. We are therefore putting our words into action with the adoption of the regulations.

What to say about the Mille-Isles Road: have you noticed that the municipal roads are very well maintained, especially if we look at what is happening on Mille-Isles Road? Our contractor is doing a fantastic job, as always, and we thank them. It's easy to observe that as you go up from Bellefeuille to Mille-Isles, the Bellefeuille section is on asphalt



### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022

or almost, and the second you cross the line into Mille-Isles, you find yourself navigating on a glacier along its length. Ridiculous and potentially very dangerous. We will be advising the MTQ moreover that this winter, their contractor in snow removal seems to have decided that layers of ice were normal on a road of the Ministère du Transport du Québec, but only on the territory of our municipality. Moreover, we can notice that it has little or no abrasive with or without salt which seems to be used with result that there are deep grooves in the two (2) ways of traffic. We are told that the only way to get the MTQ to move is to call 511 and register a complaint, so, if you do: tell them "there is a lack of abrasives on the road and it has become very dangerous. Please take action on the Mille-Isles section of Mille-Isles road. And do it again, and ask your neighbors to do the same, do it several times, don't be shy, every day gives you the chance to tell the MTQ again about their shortcomings.

Finally, I ask you to stay tuned for the changes to come with the health instructions. We all know that on March 12, a good part of the measures will be removed. Maybe a return to normal for us, let's hope the same for the citizens of Ukraine.

Thank you!

### 7. Dépôt de rapports

## 7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de janvier 2022.

## 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2022.

### 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2022.

## 7.4 Dépôt des formulaires DGE-1038 concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses de l'élection générale 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil l'ensemble des formulaires DGE-1038 tel que prévu à l'article 513.2 de la LERM.

### 8. Affaires diverses

### 8.1 Rapport 2021 du Service de sécurité incendie

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

Considérant le rapport annuel 2021 déposé par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau présentant l'état de la situation pour l'année 2021 relativement au plan de mise en oeuvre de la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** le rapport annuel 2021 tel qu'il est présenté par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau.

**D'ACHEMINER** ce rapport à la MRC d'Argenteuil et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

2022-03-049

8.2 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage

**Considérant** l'avis de motion donné le 2 février 2022 par madame la conseillère Julie Léveillée ;

Considérant la présentation avec dispense de lecture et l'adoption du premier projet de règlement le 2 février 2022 ;

**Considérant** la tenue de l'assemblée de consultation publique le 2 mars 2022, à 18h30 ;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU.02.2011.13 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'exclure des usages dans les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7, telles qu'identifiées au plan de zonage.



2022-03-050

## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

8.3 Adoption du règlement 2022-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles

**Considérant** que l'avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 février 2022 par monsieur Francis Léger ;

Considérant que la présentation du projet de règlement a été effectuée par monsieur Howard Sauvé à la séance ordinaire du 2 février 2022 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu ;

Considérant l'avis public publié le 22 février 2022 conformément aux articles 10 et 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2022-01 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE TRANSMETTRE** copie du Règlement 2022-01 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prévus par la loi.

ADOPTÉE.

8.4 Avis de motion concernant le règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Bélair, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à l'article 16 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27). Cet avis de motion est accompagné du projet de règlement qui est présenté aux personnes présentes.

8.5 Adoption du projet de règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;



# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été affichée sur le site Internet de la Municipalité avant le début de la séance ;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le projet de Règlement numéro 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉE** 

2022-03-052

8.6 Autorisation d'achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie - Acquisition de bouteilles d'air comprimé

**Considérant** l'importance de posséder les outils nécessaires et fonctionnels pour assurer l'efficacité du Service de sécurité incendie pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la municipalité ;

Considérant la recommandation 2022-130 du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet d'acquérir 12 bouteilles d'air comprimé (neuves) au coût unitaire de 1275.00\$ avant taxe;

**Considérant** qu'un montant est prévu au budget 2022 pour l'achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, à dépenser la somme de 15 300.00 \$ taxes en sus pour l'achat de ces équipements ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-725.

ADOPTÉE.

2022-03-053

8.7 Dossier PIIA 2022-01: Construction d'une habitation – lot 3 207 640 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale située sur le lot 3 207 640 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 640 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2022-01.

ADOPTÉE.

3 4.

2022-03-054

8.8 Dossier PIIA 2022-02 : Projet de lotissement pour développement – lots 6 322 114, 6 343 032 et 6 342 062 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise le lotissement pour développement des lots 6 322 114, 6 343 032 et 6 342 062 ;

Considérant que ce projet de lotissement est assujetti au Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.03.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de lotissement pour développement sur les lots 6 322 114, 6 343 032 et 6 342 062 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2022-02.

ADOPTÉE.

2022-03-055

8.9 Dossier PIIA 2022-03 : Construction d'une habitation – 94, chemin Pine Point

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale au 94, chemin Pine Point ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation au 94,



# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

chemin Pine Point, conformément au dossier PIIA-2022-03.

ADOPTÉE.

2022-03-056

8.10 Dossier PIIA 2022-04 : Construction d'un abri d'auto – 5, chemin Edwise

Considérant que le projet vise la construction d'un abri d'auto au 5, chemin Edwise :

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un abri d'auto au 5, chemin Edwise, conformément au dossier PIIA-2022-04.

ADOPTÉE.

2022-03-057

8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : projet de lotissement pour la création des lots 6 477 251 et 6 477 252 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest

Considérant que le demandeur, M. Matthew Speyer, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 477 251 et 6 477 252 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par François Sylvain, arpenteurgéomètre, sous le dossier numéro 10215, minute 418, en date du 13 octobre 2021;

**Considérant** que ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux lots distincts à bâtir;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 11 385 \$ ou à une superficie de 8 990,97 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau



**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de M. Matthew Speyer et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit d'un montant de 11 385 \$.

ADOPTÉE.

2022-03-058

## 8.12 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 5 886 811 du cadastre du Québec qui comprend l'emprise du chemin (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées);

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement d'un chemin conforme au projet annexé (annexe B de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le projet de développement « Chemin de la Sucrerie » ;

QUE l'approbation et l'adoption de l'entente sont conditionnelles au dépôt et à la conformité de tous les documents requis.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2022-03-059

## 8.13 Appel d'offres public relatif à l'achat de matériel concassé pour des travaux sur les chemins municipaux

**Considérant** que du matériel concassé sera requis en 2022 pour divers travaux sur les chemins municipaux;

**Considéran**t que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27 .1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que les coûts relatifs à l'achat de matériel concassé pour l'année 2022 sont estimés à près de 80 000 \$;

Considérant qu'il est recommandé par le directeur général et greffiertrésorier de procéder par appel d'offres public.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles



### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres public avec le système SEAO relatif à l'achat de matériel concassé, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-03-060

### 8.14 Appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage en

Considérant que du dynamitage sera requis au cours de l'année 2022 pour divers travaux sur les chemins municipaux;

Considérant la recommandation du directeur général et greffiertrésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder par appel d'offres sur invitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt de l'appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.



2022-03-061

### Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

8.15 Appel d'offres sur invitation relatif à la location de pelles hydrauliques et de camions avec opérateurs

Considérant que plusieurs travaux de petite ou moyenne envergure sont prévus en 2022 sur les chemins municipaux de Mille-Isles;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation en prévision de ces travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres sur invitation relatif à la location de pelles hydrauliques et de camions avec opérateurs dans le cadre de divers travaux municipaux, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-03-062

8.16 Appel d'offres sur invitation relatif au balayage et au nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux de Mille-Isles

Considérant que le balayage et le nettoyage des chemins asphaltés et des stationnement municipaux sont prévus en 2022 ;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation en prévision de ces travaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres sur invitation relatif au balayage et au nettoyage des chemins asphaltés et des stationnements municipaux de Mille-Isles, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.



No de résolution ou annotation

2022-03-063

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

8.17 Appel d'offres sur invitation relatif au lignage des chemins en 2022

Considérant que le lignage des chemins asphaltés est prévu en 2022 ;

Considérant qu'il est requis de procéder par appel d'offres sur invitation en prévision de ces travaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics, pour qu'il procède au dépôt d'un appel d'offres sur invitation relatif au lignage des chemins en 2022, le tout en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle 2020-06 de la Municipalité de Mille-Isles.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2022-03-064

## 8.18 Adjudication du contrat d'assurances collectives des employés municipaux

Considérant la résolution numéro 2021-12-276 adoptée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 impliquant que la Municipalité délègue à la Municipalité de Lac-Des-Écorces son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire ;

Considérant la résolution numéro 2021-12-277 adoptée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 mentionnant que la Municipalité confie à ASQ Consultants le mandat de gestion du regroupement régional d'assurance collective ;

**Considérant** que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services ;

**Considérant** que l'analyse de la firme ASQ Consultants a permis de constater la conformité de la plus basse soumission.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à Union Vie, compagnie mutuelle d'assurance, le contrat d'assurances collectives des employés municipaux ;

**D'AUTORISER** la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Marie-Ève Gauthier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.



**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022** 

2022-03-065

## 8.19 Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking pour son parcours olympique

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles encourage l'activité sportive ;

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking est une résidente de Mille-Isles :

**Considérant** que mademoiselle Hosking connait un parcours remarquable dans l'univers de la planche à neige ;

Considérant que mademoiselle Hosking a fièrement représenté le Canada lors de sa participation aux Jeux Olympiques de Beijing, en Chine, en février 2022 ;

Considérant qu'elle a atteint la finale de l'épreuve de demi-lune en surf des neiges chez les femmes et qu'elle y a obtenu la 6e position.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE FÉLICITER** mademoiselle Elizabeth Hosking pour sa participation aux Jeux Olympiques de Beijing et pour ses performances exemplaires à l'épreuve de demi-lune en surf des neiges chez les femmes.

ADOPTÉE.

### 9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2022-03-066

### 10. Levée de la séance

À **19h44**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.



# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procèsverbal.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé Maire et

président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau Directeur général et greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé

Maire et président d'assemblée